

BN du SNUDI-FO des 28 et 29 août 2019 - relevé de décisions

Le Bureau National (BN) du SNUDI-FO s'appuie entièrement sur la résolution de la CEF adoptée les 27 et 28 août et invite les syndicats départementaux à en prendre connaissance.

Réunir les personnels en assemblées pour établir les revendications et pour décider

Le BN invite les syndicats départementaux à diffuser largement le communiqué du BN (ci-joint) et celui de la FNEC sur la rentrée, à organiser dès la rentrée des assemblées d'enseignants, les réunions d'informations syndicales pour réunir les personnels, établir les cahiers de revendications et décider des moyens de les faire aboutir.

Retraites : organiser le rassemblement du 21 septembre, tremplin pour préparer la grève

Le BN invite les syndicats départementaux à se mettre en relation avec leurs Unions Départementales pour inscrire largement (dans les cars, trains, ... réservés par les UD) au rassemblement d'ampleur national du 21 septembre à Paris.

Mouvement : défendre le droit à mutation

Le BN invite les syndicats départementaux à intervenir pour la défense du droit à mutation des personnels au barème sur la base de vœux précis et à faire remonter au SN tous les éléments, en particulier la tenue ou non de la CAPD et les initiatives prises pour faire respecter les vœux et les droits des collègues.

Carte scolaire : pour l'ouverture de tous les postes nécessaires et de la liste complémentaire

Le BN invite les syndicats départementaux à établir le cahier de revendications, à défendre toutes et chacune des demandes d'ouverture et d'annulation de fermeture et à intervenir pour la satisfaction de ces revendications notamment par l'ouverture de la liste complémentaire pour pourvoir les besoins.

Maternelle

Le BN attire l'attention des syndicats départementaux sur les nouveaux textes qui régissent l'école maternelle et les personnels qui y exercent (n°2019-822 ; n°2019-823 ; n°2019-824 ; n°2019-825 ; n°2019-826) :

- remise en cause de nos garanties statutaires (formations communes PE/ATSEM) ;
- remise en cause de l'école maternelle publique et laïque (scolarisation dans les jardins d'enfants, scolarisation dans des structures assimilées à des écoles privées hors contrat) ;
- remise en cause des conditions de travail des personnels (école à la carte pour les PS).

Le BN mandate le SN pour rédiger un communiqué spécifique.

**rappel : FO et la CGT ont voté contre ces décrets lors du CSE du 13 juillet ; le SE UNSA et la CFDT ont voté pour ; la FSU s'est abstenue ; le SNALC NPPV.*

PIAL : combattre l'accélération de l'inclusion systématique et défendre le droit à l'enseignement adapté

Le BN invite les syndicats départementaux à intervenir contre la remise en cause du droit à l'enseignement adapté, la dégradation des conditions de travail des personnels confrontés à l'inclusion systématique, les suppressions de postes d'AESH que ne manquera pas d'entraîner le dispositif PIAL et à tenir le SN informé des conséquences.

AESH

Le BN invite les syndicats départementaux à transmettre au SN la documentation qu'ils ont élaborée à destination des AESH, notamment sur la circulaire du 5 juin. **Le BN mandate le SN** pour les faire circuler.

Prérentrée et journée de solidarité

L'arrêté du 24 juillet 2018 précise : « deux demi-journées (ou un horaire équivalent), prises en dehors des heures de cours, pourront être dégagées, durant l'année scolaire, afin de permettre des temps de réflexion

et de formation sur des sujets proposés par les autorités académiques. »

Le BN rappelle que :

- « *pourront* » ne signifie pas « *devront* » !
- « *deux demi-journées (ou un horaire équivalent) prises en dehors des heures de cours* » signifie dans le cadre des obligations de service pendant les heures de concertation réglementaires. Le travail gratuit et le bénévolat ne figurent ni dans notre statut ni dans les décrets définissant nos obligations de service !
- La formation continue relève des 18 h prévues dans nos ORS par le décret de 2017.

Par ailleurs, le BN s'oppose au travail gratuit imposé le lundi de Pentecôte « *un jour sans école dit de solidarité* ». **Il mandate le SN** pour rédiger une note sur les obligations de service (prérentrée et journée de solidarité).

Évaluations CP : non aux sanctions, pour la défense de la liberté pédagogique

Le BN informe les syndicats départementaux des sanctions de retrait de salaires décidées par les IA du Gard et de l'Hérault. **Il mandate le SN** pour intervenir auprès du ministère contre ces sanctions qui ne reposent sur aucune base réglementaire. Il rappelle qu'en l'absence de texte réglementaire, ces évaluations ne sauraient revêtir de caractère obligatoire et **mandate le SN** pour s'adresser aux autres organisations syndicales et intervenir en ce sens auprès du ministère. Il invite les syndicats départementaux à poursuivre les interventions locales, si possible dans le cadre inter-syndical.

Dispositif « petit déjeuner à l'école »

Expérimenté en 2018-2019 dans des écoles de 27 départements, ce dispositif est annoncé comme devant être généralisé à toutes les écoles REP REP+ à la rentrée 2019.

Au vu des problèmes posés, **le BN réaffirme** que les obligations de service des PE ne sont pas modifiées et que l'organisation de ce dispositif ne peut en aucun cas aboutir à contraindre les collègues à prendre leur service avant le début de la classe. De même, les enseignants bénéficient de la liberté pédagogique dans le cadre des programmes nationaux d'enseignement qui ne peut être remise en cause par l'organisation de ce dispositif.

CPC :

non à la remise en cause des congés

Le BN informe les syndicats départementaux que l'IA des Hautes-Alpes annonce la suppression de 4 semaines de congés sur la base d'un chantage inadmissible aux indemnités pour les CPC. Le BN mandate le SN pour intervenir auprès du ministère contre cette mesure.

Cités éducatives :

Le BN invite les syndicats des départements dans lesquels des quartiers ont été retenus pour la mise en place de ces cités éducatives à réunir au plus vite les collègues des écoles concernées, à formuler les revendications en défense des garanties statutaires des collègues PE qui ne sauraient se retrouver placés sous la tutelle d'une convention signée par la municipalité et du principal du collège « chef de file pour l'ensemble des établissements relevant de la cité éducative » et à transmettre toutes les informations au SN à ce sujet.

Rythmes scolaires, congés scolaires : 4 jours sur 36 semaines pour tous

Le BN invite les syndicats départementaux à prendre dès maintenant toutes les initiatives pour obtenir les 4 jours sur 36 semaines dans toutes les communes qui continuent de maintenir les 4 jours et demi dans la perspective de l'abrogation des décrets Peillon-Hamon-Blanquer et du rétablissement des 4 jours pour tous.

Le BN alerte les syndicats départementaux sur l'attaque répétée du gouvernement sur les congés scolaires en visant une modification des 5 périodes/4 de congés et de réduire les vacances d'été.

Le SNUDI-FO revendique le maintien des congés dans le cadre d'un rythme unique. Le BN mandate le SN pour la publication d'une note à ce sujet.

INEAT EXEAT : pour la satisfaction des demandes des collègues

Le BN mandate le SN pour poursuivre ses interventions au ministère afin de continuer à défendre les dossiers d'exeat-ineat non aboutis.

PPCR : combattre l'arbitraire

Le BN rappelle que les appréciations du DASEN paraissent dans les 2 semaines suivant la rentrée et que les personnels disposent de délais très restreints pour contester. Le BN mandate le SN pour publier une note technique.

Le BN invite les syndicats départementaux à organiser les collègues qui contestent les contenus des rapports, à rédiger avec eux les recours nécessaires et à les porter à l'IA.

Le BN du SNUDI-FO invite les syndicats départementaux à mobiliser sous des formes adaptées les collègues sur le mot d'ordre « abandon de PPCR, source d'arbitraire et de division entre les personnels ! » et à rappeler l'opposition de FO lors des votes du décret sur l'évaluation mettant en place PPCR tandis que la FSU, l'UNSA et la CFDT l'approuvaient.

Le BN mandate le SN pour publier une note avec les dernières dispositions PPCR et pour continuer d'informer les enseignants des conséquences de PPCR.

Congrès FNEC et SNUDI de Clermont-Ferrand du 14 au 18 octobre 2019

Le BN invite les syndicats départementaux à inscrire sans délai leur délégation au congrès FNEC et au congrès du SNUDI. Il informe que la date limite de réception au siège des candidatures dans les instances du SNUDI est fixée au mardi 1^{er} octobre minuit par mail ou par courrier. Il rappelle que le rapport d'activité du SNUDI-FO a été transmis par mail avant les congés et sera envoyé avec le journal de rentrée.

Développement

Le BN du SNUDI-FO se félicite de la progression confirmée du nombre d'adhérents pour 2019. Le BN insiste donc sur l'importance majeure à cette rentrée de poursuivre la progression de la syndicalisation, le développement de nos syndicats départementaux et le renforcement de l'implantation dans tous les départements. ■